Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260507-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 07- Enfance-Jeunesse- Subvention pédagogique exceptionnelle à l'école pour 2027

Rapporteur : L. BREBANT

En début d'année 2026, l'école publique primaire de Névez a sollicité la commune pour un projet de classe transplantée en arts plastiques, prévue à Plogastel-Saint-Germain au printemps 2027, en remplacement de la classe de neige habituellement organisée.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à :

- 25 746 € avec transport.
- 23 280 € hors transport.

La participation sollicitée auprès de la commune représente environ un tiers du budget total, soit :

- 8 582 € avec transport.
- 7 760 € hors transport.

Lors de la commission conjointe Finances / Enfance-Jeunesse tenue le 16 avril 2026, les élus ont décidé d'accorder un accord de principe à la réalisation de ce projet. Il est par ailleurs proposé d'inscrire l'intégralité de la participation communale au budget primitif 2027, représentant un tiers du coût global du projet.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260507-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Par ailleurs, la commission souhaite disposer, préalablement à toute validation définitive, d'un plan de financement complet, incluant :

- les subventions sollicitées auprès des différents partenaires ;
- la participation des familles.

La participation de la commune sera ainsi ajustée, le cas échéant, en fonction des éléments financiers définitifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de donner un accord de principe pour le versement d'une subvention pédagogique exceptionnelle au profit de l'école publique primaire de Névez pour un projet de classe transplantée en arts plastiques scolaires ;
- de dire que le montant prévisionnel de subvention est de 8 582 € et que ce montant sera inscrit au budget primitif de 2027 ;
- de dire qu'avant tout versement de subvention, l'école devra transmettre à la commune les subventions sollicitées auprès des différents partenaires et le montant de participation des familles ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

